

COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – Mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 20/11/2018

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire), V. SCARPA, J. LOUIS, R. NODAM, J. M. KODJADJANIAN.

Excusés : Y. DUTCKOWSKI, G. BISERTA

CONVOICATIONS

DOSSIER N°08 : Appel du club de DOMARIN de la décision de la commission sportive prise le 13/11/2018.

Sur la décision : Descente de l'équipe U17 en catégorie D3 pour la deuxième phase.

L'audition aura lieu le mardi 04/12/2018 à 18H30.

Les personnes seront convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

DOSSIER N°09: Appel du club du CS VOREPPE de la décision de la commission de discipline prise le 13/11/2018.

Sur la sanction de joueurs :

Match : MOS 3R 2 / CS VOREPPE D1 du 28/10/2018.

L'audition aura lieu le mardi 04/12/2018 à 19H30.

Les personnes seront convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel sera convoqué par sa boîte mail.

DOSSIER N°10: Appel du club de L'UO PORTUGAL de la décision de la commission de discipline prise le 13/11/2018.

Sur la sanction d'un joueur

Match : US LA MURETTE / UO PORTUGAL D3 POULE A du 03/11/2018.

L'audition aura lieu le mardi 11/12/2018 à 18H30.

Les personnes seront convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel sera convoqué par sa boîte mail.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO